

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une convention avec le COPARLY. La Ville de Lyon a participé à la création, en 1979, du Comité de Coordination pour le Contrôle de la Pollution Atmosphérique dans la Région Lyonnaise (COPARLY). Le principe du versement d'une subvention pour permettre à cette association de poursuivre sa mission a été acté lors d'une délibération du 12 novembre 2002 et renouvelé le 14 octobre 2006. La convention est arrivée à son terme le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il s'agit à présent, qu'une nouvelle convention soit établie qui dispose que la Ville soit pleinement informée sur la qualité de l'air par le COPARLY et qu'une subvention proposée à 50 000 euros soit versée à celui-ci pour lui permettre de continuer à mettre en œuvre la surveillance de cette qualité en son territoire qui recouvre le département du Rhône et quelques Communes de la costière de l'Ain.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe Lyon Démocrate-MODEM approuve l'attribution d'une subvention annuelle de 50 000 euros à COPARLY. Cette association réalise un travail important et complet de surveillance de la qualité de l'air, indispensable dans une agglomération.

Cependant, ce travail remarquable n'est rien s'il n'est pas relayé par les pouvoirs publics et en particulier, les Collectivités locales. Le Groupe Lyon Démocrate-MODEM considère qu'il y a trois axes à développer : informer, agir et prévenir.

1- Informer : il se trouve que très peu de Lyonnais étaient informés des pics de pollution de janvier dernier. Il est de la responsabilité de la Ville de mettre en place un système performant d'information. Les moyens de communication sont aujourd'hui suffisamment nombreux et en prise avec les citoyens pour qu'on puisse les investir : courrier électronique, SMS... mais aussi, exploiter les écrans de nos autoradios (comme cela a été fait lors des fêtes des lumières en décembre 2008 dans le cadre d'un partenariat TCL – Lyon Première). Ce système efficace et performant d'information fait également défaut pour d'autres situations d'urgence : inondations, accidents industriels... Nous souhaitons que la Ville mette en place rapidement un tel dispositif qui est peu coûteux.

2- Agir : informer c'est bien, mais agir c'est mieux. Nous estimons qu'il est de la responsabilité des Elus d'agir dans l'urgence lors des pics de pollution. Nous avons proposé en début d'année, la gratuité des transports en commun quand le seuil maximal de pollution est atteint. Cette mesure, aux conséquences financières relativement limitées, permettrait à chacun de prendre conscience de l'urgence d'une réaction.

Par ailleurs, nous savons tous que les parcs relais sont souvent saturés. Aussi, nous souhaitons que quand le seuil d'alerte est atteint, des parcs relais supplémentaires soient ouverts. Le parking du Palais des sports pourrait, par exemple, jouer ce rôle pour l'entrée Sud de Lyon. Nous souhaitons que la Ville puisse rapidement mettre en place un tel dispositif simple et efficace pour un coût faible.

3- Prévenir : depuis 20 à 30 ans, quelle que soit la couleur politique locale, les investissements dans les transports en commun ont été importants.

Plus récemment, *Vélo'v* pour les modes doux de déplacement, le projet de création d'une zone logistique au niveau du parking Cordeliers sont très positifs.

La mise en place, à l'initiative de la Région Urbaine de Lyon (RUL), du portail d'information multimodal *multitud* est également à souligner (il fournit horaires, itinéraires, tarifs, accessibilité...).

Nous sommes favorables au développement de l'auto-partage et souhaitons une accélération du projet *autolib* en privilégiant l'usage d'une flotte de véhicules électriques.

Cependant, notre organisation des transports en commun atteint ses limites. L'excès d'intervenants aboutit à une dilution des responsabilités et une lenteur dans les prises de décision.

Nous souhaitons :

- pour plus de démocratie et d'efficacité, l'intégration du SYTRAL dans le Grand Lyon. Cela paraissait imminent fin 2008 mais aujourd'hui, la situation semble figée ;

- en parallèle, il nous paraît opportun de créer un syndicat mixte à l'échelle de la RUL (car la RUL est le bon niveau pour gérer les transports au niveau de l'agglomération lyonnaise), syndicat mixte rassemblant la multitude d'autorités organisatrices de transport urbain, y compris la Région Rhône-Alpes qui a la compétence TER.

Les solutions existent, il est urgent que tous, collectivement, nous changions de braquet et dépassions les querelles de clocher, afin que chacun respire mieux tous les jours. C'est là véritablement un enjeu de santé publique.

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, à l'occasion de ce rapport sur la convention COPARLY, deux réflexions.

Une réflexion dans le prolongement de ce que vient d'expliquer Christophe Geourjon sur la gestion des jours des pics de pollution. Il y a la possibilité effectivement de mettre en œuvre un certain nombre de mesures peu coûteuses pour dissuader préventivement l'utilisation des véhicules. Il y a bien sûr la question de l'information première à travers tous les panneaux d'affichage de la ville, les radios locales peuvent également être un relais... Je ne dis pas que rien n'est fait mais je pense que de ce point de vue là, nous pourrions être beaucoup plus performants.

La question de la gestion des parkings relais ces jours-là sur l'augmentation des capacités des parkings partout où c'est possible est également une piste intéressante.

Enfin, la question du tarif des transports en commun, je ne sais pas s'il faut aller jusqu'à la gratuité, je sais en tout cas qu'il faut poser cette question et en débattre pour faciliter l'utilisation des transports en commun ces jours-là.

Le deuxième sujet que je voulais évoquer avec vous et qui est un sujet qu'il faudra sans doute anticiper, c'est une proposition d'anticipation que je vous fais, c'est sur la question de la qualité de l'air mais cette fois-ci, intérieure. C'est un sujet qui arrivera très prochainement dans les discussions, qui l'est déjà en partie mais qui se traduira bientôt par un certain nombre de dispositions. Je pense que la Ville de Lyon pourrait, à l'exemple de quelques autres villes (comme la ville de Paris qui a mené une expérience à très large échelle et plus proche de nous, la ville de Mions qui a récemment fait évaluer la question de la qualité de l'air intérieur dans une de ses écoles), mettre ce sujet sur le tapis. C'est le paradoxe de l'efficacité énergétique des bâtiments qui font que quand on isole bien un bâtiment, l'air y est plus confiné et que la question de la circulation de l'air intérieur et de ses polluants se pose de façon beaucoup plus accrue. C'est une question de santé publique et là-dessus, je pense que la Ville de Lyon s'honorerait à être un peu plus avant-gardiste qu'elle ne l'est jusqu'à présent.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme CHICHEREAU-DINGUIRARD Marguerite-Marie : Monsieur le Maire, nous avons ici à nous prononcer sur une subvention de 50 000 euros liée à la convention que la Ville de Lyon a signée avec COPARLY.

Chacun ici connaît COPARLY et ses missions que je me permettrais cependant de rappeler :

- mesure de la qualité de l'air ;
- alerte et information permanentes ;
- surveillance en référence aux normes ;
- prévisions des pointes.

On constate que la qualité de l'air a des effets d'une très grande portée sur la santé humaine. Il en résulte une augmentation de la consommation médicale en général, des hospitalisations et même, de décès prématurés.

Ce soutien de la ville, une telle structure s'inscrit bien sûr dans la logique de la charte d'Alborg que la Ville de Lyon a signée, c'est une charte des villes européennes pour la durabilité. Je citerai, pas tout à fait au hasard d'ailleurs, une phrase de ce texte : « La durabilité suppose le maintien de la biodiversité, de la santé publique et de la qualité de l'air, de l'eau et du sol à des niveaux suffisants pour protéger durablement la vie humaine, la faune et la flore. Le travail effectué notamment par COPARLY constitue un outil majeur pour la compréhension des effets de la pollution atmosphérique sur la santé. Ce travail contribue avec d'autres à une meilleure prise en charge des risques liés à la pollution atmosphérique qui reste la préoccupation numéro un des grands lyonnais, si ce mot existe.

En effet, la situation géographique de la Ville de Lyon, ses industries, les transports automobiles en font une ville atmosphériquement sensible. C'est pourquoi nous nous réjouissons que la Ville de Lyon bien sûr, soutienne le travail remarquable de COPARLY. Notre Groupe bien sûr soutiendra ce dossier.

M. LE MAIRE : Une remarque simplement pour dire que je pense que le problème de la pollution atmosphérique est sans doute le premier problème auquel sont confrontées nos grandes agglomérations. Effectivement, ce que nous faisons en matière de transports en commun est tout à fait capital.

Monsieur Geourjon, lorsque nous parlions de transformer le SYTRAL, ce n'est pas pour le ramener dans la Communauté urbaine, c'était pour essayer de constituer une super AOT qui permette d'organiser les déplacements au niveau, on va dire, de la région urbaine de Lyon pour faire simple.

Ce matin encore, j'étais avec le Président du SYTRAL M. Rivalta, le directeur du SYTRAL et du Grand Lyon, pour que nous puissions voir ensemble quelle proposition de loi ou quel amendement nous pourrions faire afin que cette super AOT puisse effectivement voir le jour. Je crois qu'il y a les conditions juridiques, et les conditions économiques. Je le dis devant les caméras parce qu'à un moment donné, si nous voulons faire cette super AOT, évidemment il ne faut pas que ce ne soit que les grands lyonnais, pour 80 %, le Conseil général, pour 20 %, qui payent pour les collectivités publiques et les entreprises situées sur le Grand Lyon par le versement transports, car si sur la périphérie -j'en profite pour le dire- on souhaitait finalement avoir des transports mais sans participer à l'effort collectif, évidemment les choses seraient totalement faussées. Je veux dire qu'on aurait à nouveau de l'étalement urbain là où la taxe d'habitation est moins chère que dans le Grand Lyon, on aurait de l'évasion d'entreprises qui diraient : mais, la TP est trop chère dans le Grand Lyon, je perds en plus le versement transport, allons sur la périphérie là où, effectivement, je payerai moins cher.

Donc, si nous voulons avoir une organisation structurée, cohérente, qui nous permette effectivement de prendre en compte ce problème de la pollution atmosphérique dans le domaine des transports, alors oui, il va nous falloir à l'occasion

des prochaines réformes institutionnelles, inscrire ce problème d'AOT aux limites du grand territoire dans la loi car c'est pour nous un projet principal.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Monsieur le Maire, je ne prendrai pas part au vote au titre du COPARLY, étant au conseil d'administration, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je ne me suis pas exprimée sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mme Roy ne prend pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)